RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale donne son appui au projet de loi C-241 visant à abolir le délai de carence de l'assurance emploi voté aujourd'hui en deuxième lecture à la Chambre des communes; qu'elle réitère l'importance de l'abolition de ce délai pour les travailleurs sans revenu d'emploi.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 29 AVRIL 2009.

Québec, ce trentième jour d'avril 2009

FRANÇOIS CÔTÉ Secrétaire général de l'Assemblée nationale

